

# **Ne lâchons pas l'éducation !**

## **Stratégie Nationale de Santé : Plaidoyer pour le bien-être des jeunes et la prévention... face aux risques de souffrances psychiques et sociales, d'errance, d'exclusions, d'addictions, de radicalisation...**

Au moment où la Stratégie Nationale de Santé se discute, un collectif d'associations partenaires, l'ANMDA, l'ANPAEJ, le CNLAPS, l'EPE Ile-de-France, la Fédération Addiction, la FESJ et la FNEPE représentatives de dispositifs œuvrant à l'amélioration du bien-être des jeunes, se mobilise pour faire valoir l'importance et les intérêts de la prévention et de la promotion de la santé face à l'augmentation des signes de mal-être : souffrances psychiques et sociales, difficultés d'insertion scolaire, sociale et/ou professionnelle, addictions, errance de certains jeunes, radicalisation...

La prévention, inscrite depuis de nombreuses années à l'agenda du ministère de la santé, ne doit plus être la laissée-pour-compte des orientations budgétaires. Elle ne doit pas pour autant se substituer aux dispositifs d'aide et d'accompagnement nécessaire aux jeunes et aux familles, mais être intégrée pleinement à leurs missions.

Le plan gouvernemental *Bien-être et santé des jeunes*<sup>1</sup> en cours de réalisation, souhaite à ce titre « faire en sorte que le bien-être et la santé des adolescents et des jeunes adultes deviennent partie intégrante des politiques éducatives, des politiques d'accès aux soins, des politiques de soutien aux familles, des politiques de la jeunesse ».

Grâce à un accueil et un soutien actif à tous les jeunes, en population générale mais aussi en situation de précarité, de vulnérabilité, la prévention doit s'employer d'une part à promouvoir la santé et d'autre part à faciliter l'accès aux différents dispositifs de premier recours que représentent, entre autres, les associations signataires de ce texte. Certaines d'entre elles se réfèrent à des programmes éducatifs visant l'autodétermination du jeune, d'autres aux développements des compétences psycho-sociales (CPS) des jeunes etc. Ces actions ont l'avantage d'être généralistes, de prévenir un nombre significatif de conduites à risque et d'armer les jeunes contre les menaces de harcèlement et de manipulation. Ils sont aussi pertinents en matière d'éducation à la santé au sens large comme en atteste par exemple l'expertise collective de l'INSERM sur les « conduites addictives à l'adolescence » (p.33 et suiv.).

Mises en œuvre précocement, ces actions de prévention sont un investissement

---

<sup>1</sup> Suite au rapport du même nom (Moro-Brison, novembre 2016) et présenté au Président de la République le 29 novembre 2016

pour que chaque jeune puisse par lui-même et pour lui-même faire face à bien des aléas de la vie et solliciter les aides dont il peut avoir besoin. Elles nécessitent un travail de réseau qui favorise l'interconnaissance des partenaires et la meilleure connaissance des dispositifs, supports à des parcours coordonnés des jeunes et des familles.

Le collectif de partenaires que nous représentons a su s'engager depuis plusieurs années dans une démarche de mobilisation inter-réseaux, responsable et concertée, sur le plan national mais aussi localement sur les territoires d'actions de nos différents dispositifs. Cette démarche encourage les partenaires à se former ensemble notamment auprès des instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), puis à intervenir ensemble sur les thématiques du « prendre soin de soi ».

Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté d'inscrire la prévention dans les politiques publiques au niveau national. Nous nous efforcerons d'y contribuer dans le cadre de la future stratégie nationale de santé notamment par des propositions d'accompagnement et/ou de prises en charge coordonnées sur les territoires et par leur mise en œuvre concertée.

Nous appelons ainsi directement son attention pour que soient prises en compte ces attentes qui correspondent aux besoins des jeunes et des familles.

***Collectif national d'associations partenaires***

***« Bien-être et santé des jeunes »***

*L'ANMDA (Association nationale des maisons des adolescents),*

*L'ANPAEJ (Association Nationale des Points d'Accueil - Ecoute Jeunes),*

*Le CNLAPS (Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée),*

*L'EPE-IDF (Ecole des parents et des éducateurs d'Ile de France)*

*La Fédération Addiction,*

*La FESJ (Fédération Espaces Santé Jeunes)*

*La FNEPE (Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs)*

**Contact pour la coordination du collectif :**

Courriel : [gallepaupe@anmda.fr](mailto:gallepaupe@anmda.fr)

Tél : 07.85.75.98.55

